

Communiqué de presse de l'ERAFP sur ArcelorMittal

Paris, le 2 octobre 2012 – L'Établissement de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (ERAFP) souhaite que l'option de la cession des fourneaux de Florange à un repreneur soit poursuivie.

Investisseur de long terme, socialement responsable, l'ERAFP conduit une politique de placements qui prend en compte, de manière résolue et permanente, la recherche de l'intérêt général. Le Régime entend à la fois valoriser les activités, entreprises, collectivités publiques et Etats qui sont en conformité avec son référentiel de valeurs et peser pour en faire progresser la prise en compte. Ainsi, s'attache-t-il à accompagner sur le long terme les organismes dans lesquels il décide d'investir en exerçant ses responsabilités d'actionnaire ou de partie prenante, afin de promouvoir durablement en leur sein des pratiques conformes aux valeurs qu'il porte.

L'ERAFP est actionnaire d'ArcelorMittal, à ce titre les récentes annonces concernant le site de Florange sont un sujet de préoccupation. Comme la plupart des investisseurs concernés, le Régime souhaite donc qu'une solution qui prenne en compte tous les intérêts en présence soit trouvée. Dans ces conditions, doit être activement poursuivie l'option de la cession à un repreneur pour que cet actif industriel, les emplois qui lui sont associés et l'activité bénéfique pour son territoire d'accueil soient préservés.

En tant qu'investisseur de long terme, l'ERAFP considère qu'il est de la responsabilité de l'entreprise de préserver les intérêts à long terme des salariés, de leurs familles et du territoire où ils vivent en favorisant la reprise du site par un autre industriel. Le maintien en l'état du site et de sa capacité de production relève, lui aussi, de la responsabilité de l'entreprise en l'attente de la réalisation effective de la cession.

L'ERAFP : premier fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec plus de 13 milliards d'actifs investis dans leur intégralité suivant une démarche 100% socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du régime en 2005, le Conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : Etat de droit et droits de l'homme ; Progrès social ; Démocratie sociale ; Environnement ; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,6 millions de bénéficiaires, 45 000 employeurs et près de 1,7 milliards d'euros de cotisations collectées par an. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1^{er} janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'Etat, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP : www.rafp.fr

Contact Presse

communication@erafp.fr